

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 29 Avril 2016

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 22 Avril 2016

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH, (Adjoint) Messieurs Jacky MARCHAND - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Serge MORILLON - Jean-Louis BOURRIAUX - Philippe RAYNAUD - Véronique MOTHET (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Maryvonne CHARTIER - Alexandra BOUGE - Fabienne MITAULT

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- Irrigation - réserves de substitution
- caravane des sports
- point sur l'éolien
- départ esthéticienne
- retours commissions
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2016.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Irrigation - réserves de substitution

Monsieur le Maire donne la parole à Mrs HAY et BIRE, agriculteurs, afin de présenter au Conseil Municipal leurs projets de réserves de substitution sur la Commune .

Le projet présenté concerne la réalisation de 2 réserves d'eau sur la Commune de Saint Secondin. Elles s'inscrivent dans un programme beaucoup plus important dans le bassin du Clain qui regroupera au total 41 réserves. Afin de mettre en place ce projet une coopérative "SCAG CLOUERE" a été créée et compte aujourd'hui près d'une trentaine d'adhérents.

Une réserve serait situé au lieu-dit " La Girouette" et pourrait permettre un stockage de plus de 122 000 m3 d'eau , l'autre située au lieu-dit "bel Air" permettrait un stockage de plus de 106.000 m3 . Chaque réserve sera située sur un point haut de la Commune afin de respecter au maximum l'écosystème. Enfin le but de ce projet est de préserver les ressources en eau en effectuant des remplissages de ces réserves en dehors de la période d'été et ainsi permettre une irrigation qui sollicite moins les nappes en Juillet et Août.

Des aides sont attribuées par l'Agence de l'Eau et par l'Europe (FEADER). Le reste du financement est apporté par le "SCAG CLOUERE".

La demande qui concerne la commune porte essentiellement sur des autorisations de passage des tuyaux d'alimentation, en bordures des voies communales ou chemins ruraux.

Le Maire remercie les agriculteurs et invitent les membres du Conseil à poser quelques questions.

Puis les 2 agriculteurs quittent la salle de Conseil et Monsieur Matthieu GUYON qui est intéressé dans le projet, se retire également pour permettre au Conseil de délibérer sans que lui ne participe aux débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la demande des agriculteurs pour le passage des tuyaux en bordures des voies et chemins communaux mais exige une remise en état après travaux.

Caravane des sports :

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande d'accueillir sur la commune la caravane des sports, une réponse du Conseil Départemental a été faite.

Il serait possible de l'accueillir le jeudi 28 Juillet 2016 à partir de 9 heures 30.

Monsieur Pascal KNOBLOCH présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil Départemental avec les différentes obligations pour la commune. (prise en charge du déjeuner de 10 à 15 personnes ainsi que le gouter des jeunes)

Il rappelle que les correspondants sont Mme CHARTIER Maryvonne et monsieur Pascal KNOBLOCH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de continuer cette démarche et charge les 2 correspondants de faire le nécessaire.

Le point sur l'éolien:

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'**extension du Parc Bouresse-Usson** avec la société **VALOREM**, continue de progresser. Il précise que les responsables de cette société souhaitent présenter au conseil Municipal :

- la restitution de la synthèse des différentes études réalisées et en cours
- l'information des enjeux et des préconisations importants à prendre en compte pour définir l'implantation la plus cohérente des machines.
- la présentation des différentes étapes de développement.
- l'organisation sur le fond et sur la forme de la permanence en Mairie du 28 juin pour accueillir la population.

Le Conseil accepte le principe de présentation en Conseil Municipal et de journée de permanence en Mairie par la société VALOREM. Il charge le Maire des démarches nécessaires.

En ce qui concerne le **parc de "Grassais"**, le projet suit son cours : créations et renforcements des chemins pour livraison et création des éoliennes. Divers bornages de terrains ont été faits par un géomètre et des constats d'huissier ont été réalisés sur certains chemins. Aujourd'hui des travaux sont en cours devant l'école pour l'enfouissement du transport de l'électricité vers le poste source de Saint Laurent de Jourdes.

Le coulage des plateformes est prévu en septembre.

Mise en place d'une journée d'information publique courant septembre:

- présentation du principe de financement participatif
- présentation de la technique éolienne

- visite sur le terrain, les 3 dates suivantes vont être proposées aux sociétés LUMO et ENAVENT : 10 - 17 ou 24 septembre après midi.

Départ Adeline MICHAUD, esthéticienne:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Adeline MICHAUD avait demandé la possibilité d'occuper un local à l'EAMS, 2 fois par mois à compter de Octobre 2015. Le nécessaire avait été fait, mais Madame MICHAUD, esthéticienne, n'ayant pas eu de rendez-vous a demandé à cesser cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'effectivement, cette location n'a pas lieu d'être décide de dénoncer le contrat qui liait la Commune à Mme MICHAUD au 1er Janvier 2016.

Retours Commissions :

Conseil d'école :

Mme RICHARD indique au Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école extraordinaire qui avait pour objet la présentation de l'avenant au Plan Particulier de Mise en Sécurité (Risques d'attentats et d'intrusion extérieure), il a été mis en évidence un problème au niveau de l'installation de l'alarme . En effet la configuration de l'école, fait que le signal sonore mis en place (bombe sonore) ne permet pas d'avertir correctement l'ensemble des classes. Une nouvelle étude va être faite.

Le Maire prend en compte la situation et va faire une étude avec un signal sonore avec commandes des 2 cotés de la cantine.

La mise en place du confinement dans les classes, passera par la mise en place de verrous à l'intérieur des portes des classes.

Eco-Village :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des nouvelles de Monsieur AVELINE, représentant Habitat de la Vienne, qu'il avait reçu au sujet de l'Eco-Village. Actuellement, compte tenu du faible niveau de demandes de logement, l'antenne de Gençay n'est pas favorable à de nouveaux projets sur la Commune.

Néanmoins Monsieur AVELINE propose de réaliser une étude de pré-faisabilité économique s'appuyant sur un schéma de principe qu'il viendra présenter au Conseil.

Pour ce qui est de la réflexion menée par la société "Maisons KAZAL", un architecte s'est rendu sur place et nous sommes en attente d'une proposition.

Comité local Eaux de Vienne :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la note d'information concernant les aides à la réhabilitation en assainissement non-collectif.

Il va y avoir divers règlements intérieurs : 1 pour l'assainissement collectif, 1 pour l'assainissement non-collectif et 1 pour la distribution d'eau potable. Ils feront l'objet d'une validation lors de l'assemblée générale de Juin 2016.

Concernant le village de Faule, Eaux de Vienne va engager une redéfinition du Zonage. Un retour nous sera fait pas la suite et un diagnostic des installations individuelles pourra être engagé.

Communauté de Communes :

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Dans l'ensemble les prix sont au-dessous de la moyenne nationale hormis la collecte en déchetterie qui est au dessus.

Fusion des Communautés de Communes :

Principes de fusion :

- La fusion entraîne un cumul des compétences des communautés d'origine à compter de la fusion.

- mais des restitutions de compétences aux communes sont possibles
- par défaut, une fusion suppose donc un rapprochement par le haut des compétences des communautés intégrées dans le nouveau périmètre.

A ce jour il semblerait que chaque commune intégrée dans la nouvelle communauté de Commune soit représentée par au moins un délégué.

Concernant le tourisme, le devenir des offices de tourisme sera vu dans un atelier particulier. 4 ateliers vont être menés : atelier 1 équipements sportifs et culturels, atelier 2 voirie, atelier 3 actions sociale (Ephaad, foyers logement, résidences services), atelier 4 mode de gestion.

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud :

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération relative à la modification statutaire du Syndicat .Cette modification concerne le nombre de délégués attribué aux communautés de communes concernées par la compétence rivière.

La proposition est de passer à un délégué par communauté de communes et non un délégué par commune composante de la Communauté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la nouvelle répartition des délégués siégeant au sein du Syndicat.

Pour ce qui concerne Saint Secondin, les 2 délégués : Monsieur SAUMUR Jean (Titulaire) et Monsieur BOURRIAUX Jean-Louis (suppléant) sont maintenus.

Questions diverses :

Le Poney-Club :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles il avait été évoqué la possibilité d'acheter des terrains jouxtant le poney club.

Un accord téléphonique semble avoir été obtenu, un courrier intégrant l'achat de terrain au poney club et la viabilisation des parcelles de Monsieur BILLON en limite du lotissement le Hameau des Buis II va être transmis.

Agence Technique Départementale :

Le Maire rappelle le projet de restauration des chalets. Il confirme l'adhésion de la Commune à l'ATD et précise enfin qu'une rencontre avec l'ATD , Mme CALMY est programmée le jeudi 12 Mai avec visite du site et proposition de convention pour étude de faisabilité.

L'objectif étant d'avoir en fin d'année un coût global de réhabilitation de l'ensemble des chalets pour prolongation du projet sur le budget 2017.

Intervention de Mme RICHARD :

Mme RICHARD signale un manque d'hygiène entre buvette des sports et mur de la cour de l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.